

Bachelier en Publicité option : médias contemporains

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 43

Fax : +32 (0) 65 40 41 53

Mail : pub.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

PB308 Typographie 5			
Ancien Code	ARPB3B08P308	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOPB3080		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Amandine KATZ (katza@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement développe les capacités créatives et analytiques des étudiants, à travers des travaux à caractères typographiques.

Voir comment le texte peut être traité comme élément graphique pour créer un impact visuel et communiquer de l'information.

Comprendre, choisir une police de caractère et l'utiliser avec pertinence en fonction d'un briefing (aborder tant le contenu - le message - que le contexte d'un travail - objectif et cible).

L'élève devra être capable d'utiliser judicieusement la typographie dans tous les médias : print, film, digital, street marketing,...

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Compétences transversales inter catégorielles de l'Enseignement supérieur de type court**

Sous Compétence 1.1 Communiquer de manière précise tant oralement que par écrit

1.1.1 Construire un message structuré, compréhensible, qui exprime une opinion, une réalisation, un événement

1.1.2 Rédiger correctement, défendre et argumenter une idée, un message, un concept

1.1.3 Résumer logiquement un message oral ou écrit en dégagant les idées clefs

1.1.4 Utiliser une terminologie professionnelle appropriée tant oralement que par écrit

1.1.5 Acquérir et développer son esprit critique

1.1.6 Défendre son travail par une argumentation adéquate, pertinente

Sous Compétence 1.2 S'intégrer à l'environnement économique et technique de son futur métier

1.2.1 S'adapter au fonctionnement de l'entreprise et en particulier travailler en équipe et s'intégrer à la chaîne de production

1.2.3 Répondre aux exigences du monde du travail et se conformer aux contraintes imposées au travailleur

1.2.4 Développer et actualiser des savoirs, savoir-faire, savoir-être par la participation aux concours, expositions, formation continue

1.2.5 S'adapter à l'évolution des technologies et des exigences du secteur professionnel

Compétence 2 **Compétences transversales spécifiques à la Catégorie Arts Appliqués**

Sous Compétence 2.1 Compétences artistiques

2.1.1 Enrichir sa culture artistique, s'informer des nouvelles tendances pour élargir son champ de

- créativité
- 2.1.2 Avoir un regard critique sur les rapports entre l'art et la société dans leur contexte historique, social, culturel et intellectuel
- 2.1.3 Privilégier l'impact d'une image par une recherche et une expérimentation graphique personnelle
- 2.1.4 Développer sa sensibilité et son sens esthétique
- Sous Compétence 2.2 Compétences "Arts appliqués"
- 2.2.1 Analyser les tendances et en retirer les différents éléments sémiologiques, sociologiques et psychologiques
- 2.2.2 Analyser et défendre un projet notamment sous ses aspects techniques, économiques, juridiques et déontologiques
- 2.2.3 Mobiliser tout type de techniques et d'expression à l'usage professionnel
- Compétence 3 **Compétences spécifiques**
- Sous Compétence 3.1 Maîtriser le graphisme dans ses technique imposées par la profession
- 3.1.1 Gérer en tant que concepteur l'image sous toutes ses formes
- 3.1.2 Concevoir une composition graphique lisible et équilibrée
- 3.1.3 Utiliser la technique graphique la mieux appropriée au projet à réaliser en fonction des ressources, du temps imparti et du budget
- 3.1.4 Utiliser de manière performante les techniques informatiques les plus adéquates, notamment en photographie, en typographie...
- Sous Compétence 3.2 Analyser et résoudre des situations professionnelles dans le domaine de la publicité
- 3.2.1 Prendre en compte les objectifs des annonceurs et le comportement des consommateurs dans leurs composantes rationnelles, psychologiques et affectives et répondre à leurs attentes et répondre à leurs demandes
- 3.2.2 Choisir les médias et les supports les plus appropriés pour véhiculer un message en fonction de la cible concernée
- 3.2.3 S'adapter aux nouveaux médias et aux nouvelles formes de marketing
- 3.2.4 Améliorer le book en fonction des dernières évolutions créatives et technologiques
- 3.2.5 Évaluer le temps nécessaire à la réalisation d'un projet et le coût du travail à réaliser

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant(e) doit être capable :

- d'évaluer et comprendre toute demande formulée par un client
- de créer un travail original et pertinent qui réponde aux objectifs du briefing
- d'appliquer les principes fondamentaux de la composition et des règles typographiques
- de comprendre les tendances actuelles en matière de graphisme
- de communiquer un message efficace qui touche sa cible
- de faire preuve de créativité dans le choix des supports

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ARPB3B08P308A Typographie 5

24 h / 2 C

Contenu

Choix et usages de la typographie en fonction :

- du type de texte ;
- du support de communication ;
- du message à délivrer ;
- de la cible ;
- des tendances ;
- du secteur d'activité.

Démarches d'apprentissage

Apports théoriques et techniques sur base de créations existantes primées au festival de Cannes, ateliers pratiques, discussions ouvertes, défense des travaux (choix personnels et orientations graphiques).

Travaux pratiques permettant une collaboration avec différentes unités d'apprentissage.

Dispositifs d'aide à la réussite

Suivi individuel et hebdomadaire de l'étudiant(e)

Auto évaluation

Sources et références

Comprendre la typographie - Pyramyd Editions

Mise en page(s), etc. - Pyramyd Editions

Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale

Le design graphique - Pyramyd Editions

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Briefings

Ressources en ligne (Pinterest, Behance, Festivals internationaux, etc.).

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation se partage entre des travaux pratiques demandés en cours de quadrimestre et un travail de synthèse à remettre pendant la session de janvier.

Travaux pratiques permettant une collaboration avec différentes unités d'apprentissage.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	60				
Période d'évaluation	Trv	40			Trv	40

Trv = Travaux

Dispositions complémentaires

Évaluation du TJ :

Chaque travail sera évalué sur 20 points.

Pendant le quadrimestre, le non respect des dates de remise entraînera des sanctions :

Non remise du travail en temps en heure et sur le bon support = 0.

Absence sans CM le jour d'une présentation orale = 0.

Tout plagiat se verra sanctionné d'un zéro.

L'utilisation de l'intelligence artificielle générative (IA) est autorisée dans le cadre du cours sous les conditions suivantes :

- L'IA générative ne peut pas être utilisée pour plagier ou copier du contenu existant.
- Dans un souci d'intégrité intellectuelle, tout contenu généré par l'IA doit être mentionné comme tel, l'outil utilisé doit être précisé.
- Si l'IA intervient dans un projet d'équipe, il convient de s'assurer que tous ses membres en sont informés.
- Dans le but d'une évaluation équitable et pour éviter les sanctions, l'enseignant concerné doit être informé du recours à l'IA.

En conclusion, nous considérons l'IA générative comme un atout pour l'efficacité créative, à la condition d'une utilisation responsable, dans le respect des règles d'éthique et de transparence. N'hésitez pas à en discuter avec l'enseignant.

La section pratique l'arrondi mathématique pour l'évaluation des 2 périodes.

Pendant les sessions, tout étudiant(e) retardataire sera envoyé à la Direction.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

